

Simplifier la vie des patrons

Jean-Gabriel Abtour, le fondateur de Cool Boss, au service des dirigeants de TPE et PME. DR.

AU COURS de sa carrière d'expert en contentieux financier, Jean-Gabriel Abtour a souvent été sollicité par les chefs d'entreprise sur des sujets annexes. « Ils me demandaient, par exemple, de m'occuper de la rédaction de courriers pour régler des problèmes avec des salariés ou des fournisseurs, ou encore de préparer des dossiers pour leurs avocats », se souvient ce jeune quinquagénaire qui décide donc d'en faire son métier. Il dissout son cabinet de recouvrement et crée Cool Boss en janvier 2006. Son objectif est simple : faciliter la vie des dirigeants de TPE et de PME-PMI en les déchargeant des problèmes juridiques, administratifs, économiques et financiers, de plus en plus complexes. L'entreprise propose de réaliser de la veille documentaire, de rédiger des courriers et de servir si besoin est d'intermédiaire auprès d'avocats. Pour cela, Jean-Gabriel Abtour s'appuie sur un réseau de 50 professionnels du droit, de la finance, de la communication, qu'il rémunère au forfait. Exemple, pour un procès aux prud'hommes facturé 2 500 euros au client, il reverse 1 800 euros à l'avocat de son réseau en charge de l'affaire.

SYLVIE LAIDET

www.coolboss.fr